

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

-:~::~:~::~:-

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL DEPARTEMENTAL

La Commission Permanente du Conseil Départemental, régulièrement convoquée le 7 novembre 2024, s'est réunie Salle François Mitterrand à Nevers, le lundi 18 novembre 2024 à 09h30, le quorum ayant été constaté, sous la présidence de Mme Blandine DELAPORTE.

Monsieur Jérôme MALUS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : 30

Mme Maryse AUGENDRE, Mme Laurence BARAO, M. Daniel BARBIER, Mme Séverine BERNARD, Mme Stéphanie BEZE, M. Patrick BONDEUX, Mme Corinne BOUCHARD, Mme Anouck CAMAIN, Mme Anne-Marie CHENE, Mme Michèle DARDANT, Mme Pascale DE MAURAIGE, Mme Blandine DELAPORTE, M. Christophe DENIAUX, Mme Eliane DESABRE, M. Jean-Paul FALLET, Mme Martine GAUDIN, M. Jean-Luc GAUTHIER, Mme Jocelyne GUERIN, Mme Justine GUYOT, M. Thierry GUYOT, M. Alain HERTELOUP, M. Patrice JOLY, Mme Joëlle JULIEN, M. Lionel LECHER, M. Jérôme MALUS, M. Michel MULOT, M. Frédéric ROY, M. Wilfrid SEJEAU, M. Michel SUET, M. David VERRON

Représentés : 4

M. Fabien BAZIN a donné pouvoir à Mme Blandine DELAPORTE, Mme Marie-France DE RIBEROLLES a donné pouvoir à M. David VERRON, Mme Véronique KHOURI a donné pouvoir à M. Michel SUET, M. Franck MICHOT a donné pouvoir à Mme Anne-Marie CHENE

Excusés : 0

OBJET : PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) - 4 ÈME
ÉCHÉANCE

Un département qui prend soin de tous à tout âge -

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.3211-1,
VU les articles L572-1 à L572-11 et R572-1 à R572-11 du code de l'environnement définissant les autorités compétentes pour arrêter les cartes de bruit et les plans de prévention du bruit dans l'environnement,
VU le décret n°2006-361 du 24 mars 2006 définissant les agglomérations et les infrastructures concernées, le contenu des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement,

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission Attractivité,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

D'APPROUVER le plan de prévention du bruit dans l'environnement du réseau routier du Département de la Nièvre.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Adopté à l'unanimité

Pour le Président du Conseil Départemental,
par délégation,



B. Delaporte

Blandine DELAPORTE
Vice-Présidente

Réception en Préfecture le 18 novembre 2024
Identifiant : 058-225800010-20241118-77713-DE-1-1
Délibération publiée le 19 novembre 2024